

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2026**

Lieu : salle du conseil communautaire  
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 20 mai 2026

Date de publication : 2 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGÉ, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Kévin GAILLARD, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maité CÔME, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Éric PREVOST, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Excusé : Didier PROUST

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Laurent BALOGÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260527-DE-2026-05-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2026



**DE-2026-05-14 CONCLUSION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SÈVRE ET LA COMMUNE DE LA CRÈCHE POUR L'UTILISATION DE SALLES**

*Rapporteur : Dominique PAYET*

Monsieur le vice-président délégué explique que pour faciliter et favoriser la mise en place des activités au sein de l'accueil de loisirs intercommunal situé à La Crèche, il est nécessaire de conclure avec la commune de La Crèche une convention de mise à disposition de la grande salle de Champcornu sur l'ensemble des périodes d'ouverture.

Cette convention est conclue à titre gratuit.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les besoins de la Communauté de communes pour assurer un accueil de qualité des enfants inscrits en accueil de loisir,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- DE CONCLURE la convention annexée à la présente,
- D'AUTORISER M Le Président à signer à ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le président de séance,



Le/la secrétaire de séance,

